

**LE DIRECTEUR GENERAL**  
-----

**N° 001/CHPH/DG**

## COMMUNIQUE

### A L'ATTENTION DES PRODUCTEURS, USINIERS ET OPERATEURS DE LA FILIERE PALMIER A HUILE

Le Directeur Général du Conseil Hévée-Palmier à Huile, informe l'ensemble des producteurs, usiniers et opérateurs intervenant dans la commercialisation intérieure des produits du palmier à huile, qu'en application des résolutions du Comité Technique de suivi de la filière Palmier à Huile créé par arrêté n°1029/PM/CAB du 03 décembre 2021, les prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute (HPB) sont fixés ainsi qu'il suit :

- **Prix du régime de palme : 80 FCFA le kilogramme ;**
- **Prix de l'huile de palme brute : 620 000 FCFA la tonne.**

Ces prix sont applicables sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022.

Il invite par conséquent tous les acteurs de la filière Palmier à Huile au strict respect des prix ainsi fixés.

Toutes les transactions faites antérieurement au présent communiqué seront régularisées conformément aux mécanismes de compensation interne convenu avec les acteurs.

**Fait à Abidjan, le 24 janvier 2022**

